

## CER du Climont

13 route des Crêtes – 67220 Urbeis

Pôle Protection de l'Enfance 67

### 1. EDITORIAL

L'année 2022 fut une nouvelle année de profonds changements pour les centres éducatifs renforcés du CLIMONT et du KREUZWEG qui ont vu le renouvellement complet de l'équipe de Direction, avec l'arrivée d'un nouveau directeur et de deux nouveaux cadres intermédiaires. L'équipe éducative a connu également un grand renouvellement avec le recrutement d'un psychologue (CER CLIMONT) et de 10 éducateurs répartis sur les deux centres (50% de l'équipe). C'est dans cette configuration que les deux équipes ont participé à l'élaboration du projet d'établissement qui actera la fusion des CERs du KREUZWEG et du CLIMONT en une unique entité au courant de cette année. Autour de ce travail, l'ensemble des professionnels a su construire l'identité des CERs sur la base de la culture associative entretenues également grâce aux « anciens » qui ont su transmettre leur expérience et leur savoir.

« Le fondement de la théorie c'est la pratique » c'est sur cet adage que l'équipe du CER a reconstruit son accompagnement éducatif au sein du centre et ce, grâce également, à une réflexion pluridisciplinaire.

Enfin notre accompagnement éducatif proposé aux mineurs accueillis reste ancré sur deux axes majeurs : **la socialisation** par l'apprentissage du vivre ensemble au quotidien, et **l'estime de soi** par l'accès à des activités sportives et culturelles.

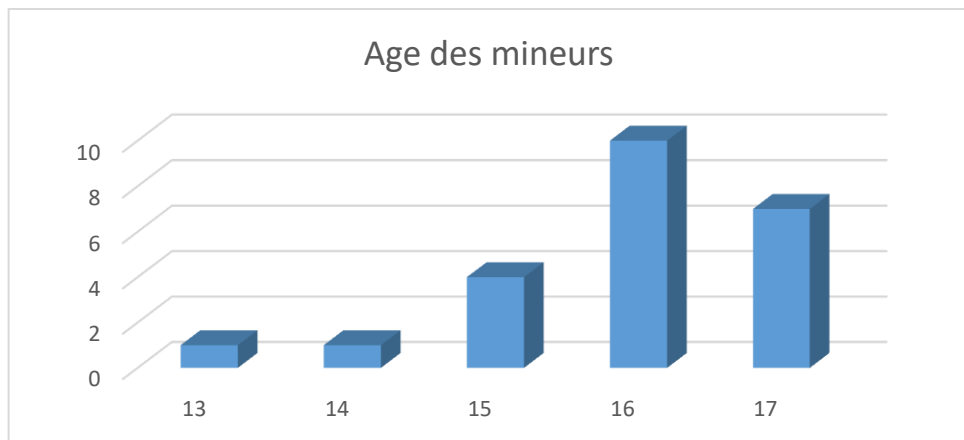
## 2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

### > L'ACTIVITE

Activité	2019	2020	2021	2022
AGRÉMENT*	8	8	8	8
JOURNÉES PRÉVISIONNELLES	2628	2628	2628	2628
JOURNÉES REALISEES	2682	2302	2112	1863
ÉCARTS	54	-326	-516	-765
TAUX DE RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	105,5%	87,60%	80,37%	70,89%
NBRE DE BÉNÉFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNÉE	30	26	24	36

En 2022, l'activité du CER a connu une baisse sensible. Celle-ci n'est pas liée à un défaut d'admission mais à un nombre de mineurs en fugue en nette hausse lié à des admissions validées mais non réalisées. En effet, le CER du CLIMONT a admis sur l'année 36 jeunes, soit une augmentation de 20% par rapport aux années précédentes. Cependant, pour 13% de ces admissions validées, les mineurs ne se sont pas présentés le jour de leur accueil au centre. Cette particularité de l'année 2023 a impacté d'autant plus notre activité que les mainlevées de placement pour ces admissions non réalisées ont été ordonnées avec des délais importants, en moyenne 4 semaines après la réception de l'OPP.

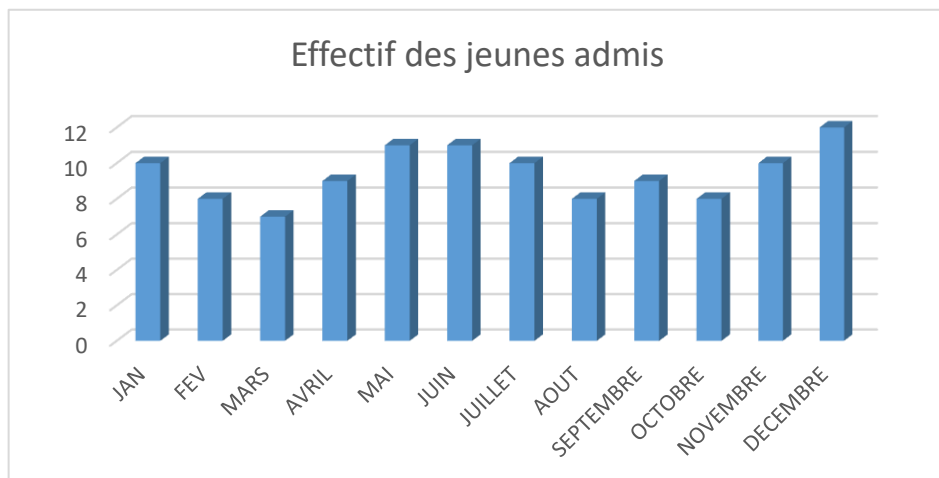
## Âges des mineurs



moyenne d'âge **15,91304348**

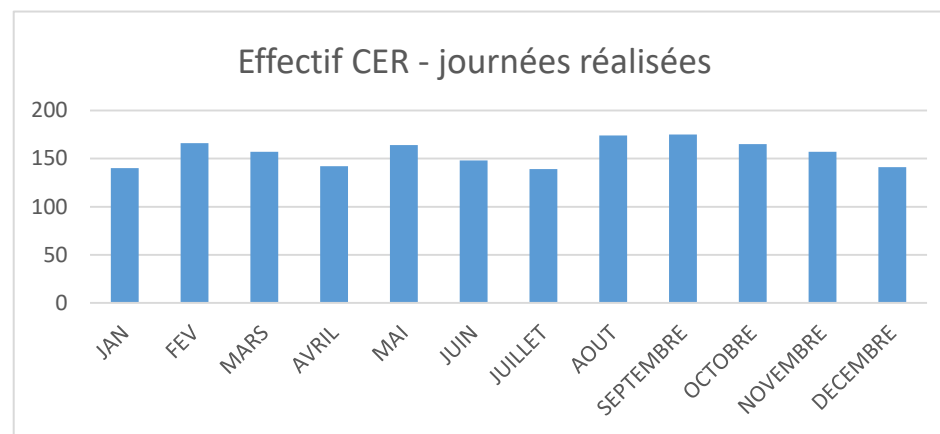
La moyenne d'âge des jeunes admis reste stable par rapport aux années antérieures, elle se fixe à 15,9 ans.

## Effectif des jeunes admis

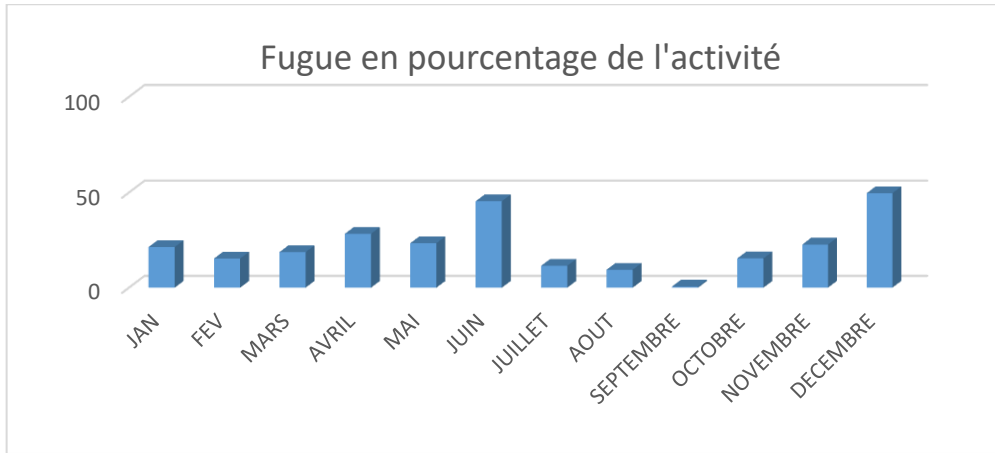


Ce graphique représente les effectifs mensuels des jeunes accueillis au CER au cours de l'année 2022.

Nous constatons une suractivité importante au cours des mois de mai à juillet (en moyenne plus de 10 mineurs sur l'effectif) et pendant le mois de décembre (12 mineurs sur l'effectif). Cette suractivité est liée en grande partie aux admissions validées mais non réalisées



Ainsi, malgré les difficultés rencontrées au cours de l'année 2023, l'activité du centre a toujours été maintenue. Le CER du CLIMONT n'a pas connu de mois avec un taux d'activité inférieur à 60% et ce malgré les fugues importantes du second trimestre et de décembre 2022.

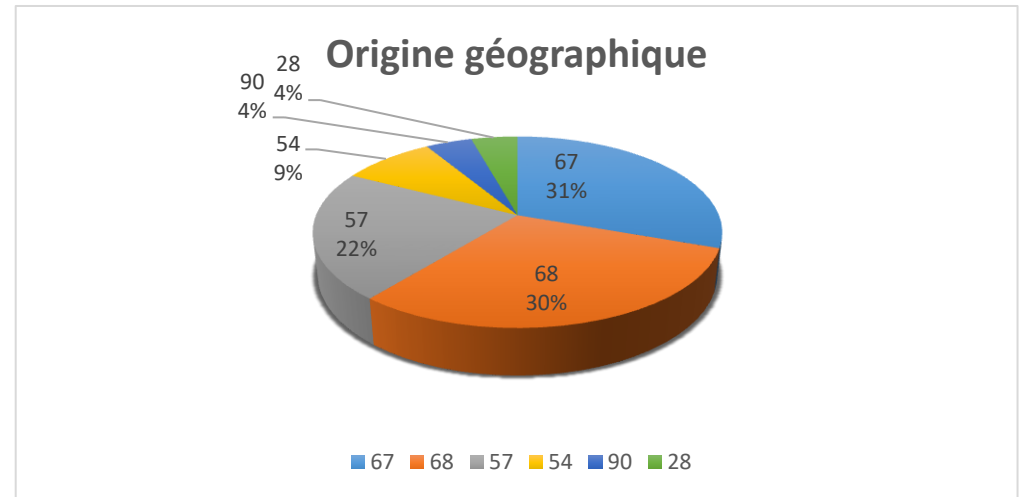


Fugue	585 jours	24 % de l'activité
Fugue admissions non réalisées	153 jours	26 % des fugues

L'activité du CER du CLIMONT a été profondément impactée par le phénomène de fugues au cours de l'année 2022. Nous comptabilisons 585 jours de fugues cumulés. Il est à souligner la proportion importante que représentent les fugues liées aux admissions validées mais non réalisées. En effet, plus d'un quart des fugues sont le fait de ces mineurs ne s'étant pas présentés à leur admission.

Ce constat renvoie également à la problématique d'errance que nous rencontrons très régulièrement dans le parcours des mineurs accueillis au CER du CLIMONT. Parallèlement, nous soulignons cette tendance singulière au cours de l'année écoulée : les difficultés à mettre en œuvre les placements des mineurs orientés par le magistrat du fait de leur errance. Cette évolution est notable et reste exceptionnelle en comparaison des années antérieures.

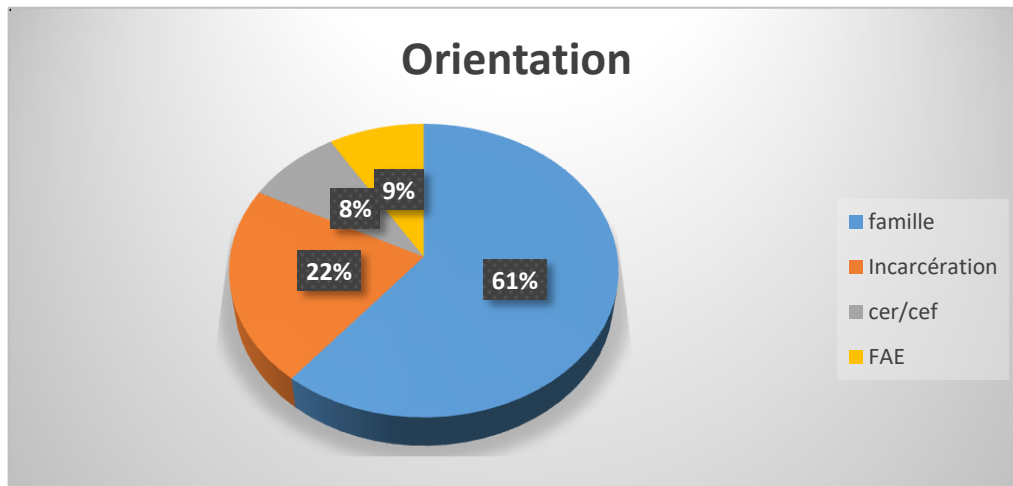
## ➤ LES ENTRÉES



Le fonctionnement en file active du CER du CLIMONT permet d'accueillir tout au long de l'année des mineurs arrivant de France. Nous privilégions les adolescents habitant dans le Grand-Est afin de favoriser la collaboration avec le milieu ouvert et le travail avec les familles. Nous restons cependant ouverts aux situations d'urgence pour lesquelles nous mettons en œuvre les moyens nécessaires.

Contactée par les STEMO, l'équipe de direction rencontre les mineurs après échanges autour de la pertinence du placement. Cette rencontre se fait, dans la mesure du possible, en présence des représentants légaux des mineurs. Nous privilégions le CER comme lieu de rencontre afin de permettre aux différents protagonistes de visualiser le futur lieu de vie du garçon durant les 5 mois que va durer le placement. Ce protocole d'admission est mis en place lorsque les conditions le permettent.

## ➤ LES SORTIES



Le constat est fait que rarement s'associent les deux accompagnements (civil et pénal). Bien souvent, lorsque le mineur bénéficiait d'un double suivi, le placement en CER marque la fin de l'assistance éducative, la mesure étant fermée par le magistrat, sur demande du service du Conseil Départemental. Par ailleurs, le manque de dispositifs accueillant des adolescents suivis par la justice explique le nombre de retour en famille après leur passage en CER. Ainsi, le CER intervient souvent comme une étape dans leur parcours.

Nous constatons sur l'année 2022 une augmentation significative du nombre de jeunes placés en détention à la suite de leur placement CER. Cette particularité peut s'expliquer comme étant une résultante des réponses judiciaires au phénomène de fugue évoqué plus haut. En effet, les mineurs ayant tenté d'échapper à leur placement ont été sanctionnés par les magistrats par la détention.

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

### a. Vie de l'établissement

#### *Partenariat association « grange aux sabots »*

Dans le cadre de ce partenariat, les jeunes se rendent tous les mardis dans un centre équestre accompagnés de deux éducateurs.

Au programme de la journée : entretien des boxes à chevaux et pratique de l'équitation en deux groupes. L'objectif étant de favoriser le goût à l'effort des mineurs à travers une activité manuelle et les inscrire dans des pratiques « du donnant donnant » puisqu'après ce temps de mise à l'épreuve d'effort, ils auront la possibilité de monter à cheval où l'accent sera davantage mis sur le côté plaisir de la journée. À travers ce temps, c'est également la relation à l'animal qui pourra être travaillée qui se révèle être un support éducatif.

Aujourd'hui, cette association reste un partenaire privilégié. Par conséquent nous avons à cœur de pérenniser la mise en situation des jeunes dans les types d'activités en lien avec cette structure.

#### *Intervenant musique*

Un projet d'écriture de textes, de mise en musique et d'enregistrement en studio a permis aux adolescents des CERs de s'exprimer au travers d'une musique commune. Ce projet s'est fait en partenariat avec « Gordon mobil Studio ». Une production des œuvres personnelles a pu leur être remise.

#### *Sports collectifs*

Une convention de partenariat avec la mairie de Plaine nous donne accès à un complexe sportif où les adolescents participent à des activités sportives collectives. L'avantage des sports collectifs est que la réussite repose sur la force de l'équipe et non sur celle d'une seule personne. Ces activités collectives sont un moyen de développer la cohésion de groupe, la coopération et l'entraide auprès des garçons accueillis. Cette activité est

pratiquée sous forme de compétition sur le même temps par les deux centres.

### *Entretien du corps par l'activité physique*

Musculation/Cross-fit : l'activité physique et le dépassement de soi sont une valeur fondatrice de l'accompagnement en CER. En ce sens, les partenariats avec les clubs « CrossFit68 » à Colmar et le « Club Culture Physique » à Saint-Blaise-La-Roche permettent aux adolescents de voir leur évolution car de leur implication et leur application à la séance dépendront leurs progrès. Endurance cardiovasculaire et musculaire, équilibre, agilité, vitesse, coordination et précision sont autant d'axes de travail que les professionnels qui encadrent l'activité utilisent pour faire progresser les garçons.

### *Jeux d'opposition*

Avec l'aide de partenaires associatif « Gazelec / section judo » et « Olympia lutte », nous permettons de manière cadrée et réglementée aux mineurs de s'adonner à des jeux d'opposition dans le respect des règles et de discipline de ces deux activités.

### *Transfert*

Quatre séjours en camp ont pu être menés au cours de l'année dans différents types d'environnement auxquels jeunes et adultes ont dû s'adapter. C'est l'occasion pour les mineurs de découvrir d'autres régions, pour certains loin de leurs « banlieues ». Hors des murs, dans ce contexte, le travail sur l'apprentissage du « vivre ensemble » prend tout son sens. On retrouve une similitude à travers le découpage des séjours : une première semaine où les mineurs seront mis à l'épreuve dans l'effort et le dépassement de soi, puis dans un deuxième temps, la proposition d'activités plus ludiques en guise de « récompense ». C'est ainsi qu'ils pourront apprécier la valorisation du fruit de leurs efforts

### *Journée « nettoyage institutionnel »*

Instauration semestriellement d'une demi-journée de grand nettoyage dans le principe du « nettoyage de printemps ». Au cours de ce temps, les jeunes et les adultes s'adonnent à un moment de propreté de l'établissement sur les principes du « vivre ensemble » et du faire « ensemble » de manière conviviale. Outre le fait d'accompagner les mineurs dans les gestes liés à la tenue des locaux, c'est aussi de participer de manière collective à l'entretien des locaux. À l'issue un repas est pris en commun dans une ambiance de convivialité.

### *Scolarité*

Depuis la fin de l'année 2022, le CER bénéficie de l'intervention d'un professeur de mathématiques détaché par l'Education Nationale au bénéfice des jeunes accueillis.

#### **b. Focal sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat.**

Notre intervention continue de se penser et de s'organiser autour d'un réseau de partenaires que nous enrichissons/développons chaque année :

- La gendarmerie : l'année 2022 a été marquée par la réforme du CJPM et de nouvelles procédures entraînant des changements d'organisation. Des contacts réguliers favorisent le travail avec les différents services.
- Les STEMOS : les éducateurs de MO suivent, tout au long du placement, le déroulement et l'évolution du mineur lors de contacts et de rencontres régulières (synthèses, visites, démarches).
- Les familles : notre intervention se concentre sur le mineur accueilli et le travail avec sa famille en fait partie. Ainsi, en collaboration avec les STEMOS,

nous travaillons à remobiliser et/ou resituer les parents dans l'éducation de leur fils. Des relations très régulières s'organisent entre l'éducateur référent du CER et la famille du mineur, dans l'intérêt de l'enfant et la logique du projet individualisé.

- Partenaires médicaux : nous travaillons avec le cabinet médical du Giessen à Villé pour effectuer le suivi médical général des adolescents. Une visite est organisée dès la première semaine de placement et se conclut par la délivrance d'un certificat médical d'aptitude aux activités réalisées au CER. Dans le même objectif de santé, un suivi dentaire est proposé à chaque adolescent à la maison de santé de Schirmeck.

Nous travaillons avec le cabinet infirmier de Saales.

D'autres partenaires médicaux sont sollicités en fonction des besoins des mineurs (kinésithérapeute, orthophoniste, psychiatre, dermatologue...).

- Éducation Nationale : une convention tripartite avec l'Éducation Nationale et la PJJ a été signée permettant aux CERs de bénéficier chacun de 2h d'enseignement de sciences et 2h d'enseignement de français/culture générale par semaine. Nous avons rencontré des difficultés pour articuler le rythme du CER, régi par des placements de cinq mois, et les contraintes de l'organisation des professionnels de l'Éducation Nationale. Nous travaillons actuellement à améliorer cette collaboration qui a montré tout son intérêt pour le suivi des jeunes et la construction de leur projet post-CER.

Parallèlement, nous avons un éducateur qui permet aux adolescents de passer leur ASSR. Un diplôme, nécessaire, leur permettant de ressortir de leur placement avec un nouvel élément concret en main.

- Les missions locales : dans le cadre de l'insertion professionnelle, nous sollicitons les antennes selon le lieu de domiciliation des mineurs. Renseignements, inscription, entrée dans un dispositif sont des démarches que les adolescents peuvent réaliser pendant leur placement au CER.

- ESEIS, DEUST, IRTS, PRAXIS Sociale : Nous avons une place d'apprenti(e) au CER du Climont. En juin 2020, nous avons accueilli une apprentie monitrice-éducatrice qui a obtenu sa certification en juin 2021. Au mois d'août 2021, nous avons admis une apprentie éducatrice spécialisée en 1<sup>re</sup> année. Parallèlement, le CER du Climont accueille régulièrement des stagiaires sous différentes modalités.

- Employeurs stages : dans le cadre du projet d'établissement, une période de stage est prévue pour chaque mineur accueilli. Aussi, des relations de confiance se sont créées avec les patrons des entreprises environnantes qui accueillent les mineurs en stage de découverte sous convention. Le réseau s'étend au gré des projets des mineurs. Ces conventions requièrent une évaluation de stage de la part de l'employeur, ainsi qu'une attestation que les garçons pourront faire valoir lors de leurs expériences professionnelles futures. Par ailleurs, l'accès aux stages nécessite un travail de préparation (Recherches, CV, LM, présentation) réalisé par le mineur et accompagné par l'équipe.

#### 4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le CER du Climont poursuit sa démarche d'amélioration continue de la qualité à travers la mise en œuvre du plan d'action redéfini en juillet 2022. Un travail important avait été engagé depuis 2020 suite au contrôle de l'inspection générale de la Justice. Celui-ci s'est poursuivi à la suite du contrôle de fonctionnement réalisé en novembre 2021. Aujourd'hui nous finalisons les actions entreprises au cours de ses dernières années.

Plusieurs axes ont été travaillés au cours de l'année :

- Une réorganisation des plans de service afin de garantir un meilleur fonctionnement et accroître la qualité de l'accompagnement éducatif proposée.

- L'arrêt du tabac travaillé en équipe au courant de l'année 2022 et mis en œuvre pendant ce premier semestre 2023.
- Le développement du logiciel MS QUALITE, qui permettra à l'équipe éducative d'améliorer la transmission des informations.
- Mise en place d'une fonction éducative particulière au sein du CER : le référent de parcours qui a pour mission d'organiser avec les différents acteurs du placement le projet et l'orientation des mineurs accueillis.
- Plusieurs formations à destination des professionnels ont été réalisées afin d'améliorer la qualité du travail éducatif :

Date	Intitulé
au cours de l'année	GAP
juillet 2022	La place de l'individualité dans le groupe entre conflictualité et conflit
Mai à Septembre 2022	Ré écriture du projet d'établissement
Juin 2022	HACCP
septembre et octobre 2022	Geste et posture
Décembre 2022	Gestion des situations de violence

## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

Le CER du Climont a traversé une situation difficile au cours du premier semestre 2022. Nous avons commencé l'année avec 4 postes vacants (40% de l'effectif) au sein de l'équipe éducative. De surcroît le départ du chef de service en mars 2022 n'a pu être remplacé qu'en Juillet de la même année.

Cette situation a généré des dysfonctionnements dans la gestion RH de la structure nous obligeant à faire intervenir l'organisme SEMER afin d'assurer la continuité de service.

Au cours de l'année, nous sommes parvenus à répondre à cette problématique qui impactait le travail éducatif du fait de la fatigue des professionnels en place, et du turn-over important des intervenants extérieurs. Sans remettre en cause leur professionnalisme réel et leur capacité à répondre aux urgences de notre centre, leurs interventions ne permettaient pas de construire le lien éducatif essentiel et nécessaire à un accompagnement éducatif de qualité.

Aujourd'hui l'équipe éducative est complète et les interventions d'agents extérieurs sont exceptionnelles. Celles-ci répondent uniquement à des cas d'urgences en nous permettant d'éviter des « enchainement de service ».

L'arrivée de M. Latifi MOUSTAPHA, professionnel de la protection judiciaire de la jeunesse a permis à l'équipe fortement renouvelée de s'inscrire rapidement dans les attendus et le cadre du placement des mineurs accueillis.

À ce jour, l'équipe de CER du CLIMONT est stable (aucun changement dans l'équipe n'a été enregistré depuis le mois de mai), un noyau de professionnels « ancien dans la structure » a permis de transmettre les pratiques existantes tout en devant s'adapter au vu et au ressenti des nouveaux entrants.

Nous interprétons la baisse significative du nombre d'arrêt maladie comme signe positif de la dynamique d'équipe présente au CER du CLIMONT.

### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI pourvu	<b>13,50</b>	1,50	0,50	8,00	0,50	0,00	3,00
CDI non pourvu	<b>0</b>	0	0	0,00	0	0	0

## 6. CONCLUSION

Les équipes des CER du CLIMONT et du KREUZWEG ont su traverser cette année de transition avec dynamisme et courage. Cette capacité de résilience repose avant tout sur l'engagement et les valeurs portées par l'ensemble des professionnels qui composent l'équipe des CERs.

Forte de la volonté des nouveaux entrants et de l'expérience des anciens, l'équipe du CER aborde l'année 2023 avec l'envie de construire et s'intégrer au projet de fusion des CERs. La participation des deux centres au projet d'établissement a permis de souder les équipes autour du projet d'accompagnement développé au bénéfice des jeunes accueillis.